

Charte des participants aux émissions de télévision

Les programmes de télévision sont de plus en plus ouverts à la participation de non-professionnels de l'audiovisuel directement issus du public visé par ces programmes : le simple téléspectateur décide ainsi volontairement de passer derrière l'écran et d'exposer sa personne et son image au grand public avec la motivation de tenter sa chance, de participer à un jeu, de vivre une expérience personnelle inédite et de la partager avec ce public, de s'exposer médiatiquement, etc.

Parmi ces programmes, les jeux et concours télévisés ont, de tout temps, connu un succès très important auprès du public et attirent un nombre croissant de participants. Au fil des années, ces jeux et concours se sont développés, et ce dans de nombreux genres.

Le goût de la compétition et du dépassement de soi notamment dans les jeux, la possibilité d'identification à l'autre, la comparaison avec ses propres réactions, l'admiration ou la critique du comportement de ces participants, sont autant de motifs pour le téléspectateur de regarder ces programmes « participatifs », c'est-à-dire les programmes audiovisuels dans lesquels les non-professionnels de l'audiovisuel interviennent certes activement mais sans dessein professionnel.

La qualité et l'intégrité de ces programmes présuppose une honnêteté intellectuelle de tous les intervenants, préservant et garantissant, lors de la production, l'authenticité de leur motivation personnelle et de leur comportement, la spontanéité de leur réaction, ce en adéquation avec l'objet du programme.

L'essence même de ces programmes repose sur l'authenticité, la spontanéité et la liberté de comportement des participants, en dehors de toute relation de travail. Ces principes sont les seuls capables de garantir non seulement l'intégrité et l'imprévisibilité de l'issue de ces programmes mais aussi leur crédibilité pour les téléspectateurs.

Ceci étant rappelé, les professionnels suivants : le Syndicat des Producteurs et Créateurs d'Emissions de Télévision (SPECT), Adventure Line Productions, Endemol France, FremantleMedia France, Studios 89 Productions, TF1 Production, NRJ Group, Lagardère Active, M6, TF1.

Constatant l'importance du mouvement sociologique conduisant un nombre grandissant de téléspectateurs à souhaiter participer à des émissions de télévision, et en particulier les jeux et concours,

Constatant que le succès de telles émissions tire son origine précisément du caractère non-professionnel de ces participations,

Constatant la nécessité de ce fait de permettre à de telles participations de se dérouler dans le respect de leur motivation originelle,

Constatant la nécessité de préserver l'indépendance et la spontanéité des participants,

Conscients, dans l'environnement concerné, de l'exigence de préservation et de protection de droits spécifiques de ces participants